

## Réforme des officiels

### Conditions d'examens à partir de septembre 2010

#### 1 – **Officiels C** :

Pré-requis :

- avoir 14 ans révolus le jour de l'examen
- être licencié FFN
- faire une demande écrite auprès du formateur départemental ou de son Comité Départemental

Les candidats officiels C devront suivre une formation théorique préalable (environ 45 mn) auprès d'un formateur départemental, à l'issue de laquelle leur sera remise la fiche leur permettant de passer l'épreuve pratique.

Renouvellement : la carte sera validée si l'officiel a participé effectivement à quatre réunions dans la saison.

#### 2 – **Officiels B** :

Pré-requis :

- avoir 16 ans révolus le jour de l'examen
- être licencié FFN
- faire une demande écrite auprès du formateur départemental ou de son Comité Départemental

Les candidats officiels B devront suivre une formation théorique préalable auprès d'un formateur départemental.

Ils passeront ensuite l'examen écrit. Entre la formation théorique et le jour de l'examen écrit, il devra y avoir un minimum de quinze jours pleins.

Le succès de l'examen théorique permet au candidat de recevoir sa fiche de collecte des épreuves pratiques, soit :

- juge à l'arrivée sur 20 départs de course minimum
- juge aux virages côté départs sur 20 départs de course minimum
- juge aux virages côté virages sur 20 départs de course minimum
- l'épreuve pratique de chronométrage si le candidat n'est pas déjà titulaire de la carte d'officiel C

Renouvellement : la carte sera validée si l'officiel a participé effectivement à huit réunions dans la saison.

De plus, ils devront suivre un recyclage obligatoire tous les deux ans, quel que soit le nombre de réunions auxquelles ils ont participé.

#### 3 – **Officiels A** :

Pré-requis :

- avoir 18 ans révolus le jour de l'examen
- être licencié FFN
- être titulaire de la carte d'officiel B et avoir effectivement officié pendant au moins deux saisons complètes (8 réunions minimum par saison)
- faire une demande écrite auprès du Comité Régional

Les candidats officiels A devront suivre une formation théorique préalable. Ces formations sont organisées par le Comité Régional.

Ils passeront ensuite l'examen écrit. Entre la formation théorique et le jour de l'examen écrit, il devra y avoir un minimum de quinze jours pleins.

Le succès de l'examen théorique permet au candidat de recevoir sa fiche de collecte des épreuves pratiques, soit :

- juge-arbitre sur 25 départs de course minimum (à faire deux fois)
- juge de nages sur 25 départs de course minimum (à faire deux fois)
- starter sur 25 départs de course minimum (à faire deux fois)
- superviseur sur 25 départs de course minimum (à faire une fois)

Renouvellement : la carte sera validée si l'officiel a participé effectivement à huit réunions dans la saison.

De plus, ils devront suivre un recyclage obligatoire tous les deux ans, quel que soit le nombre de réunions auxquelles ils ont participé.

**Remarque** : Les épreuves pratiques spécifiques des officiels A et B seront obligatoirement faites lors de compétitions de niveau régional au moins. Les candidats seront associés à un juge tuteur. L'épreuve pratique sera validée par le juge-arbitre de la réunion ou un officiel désigné à cet effet par le Comité Régional.